



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL (PV)

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2010 à 20 h 15

Présidence : Mme Helene Pinto-Lischer
43 membres présents à l'appel.

La Présidente, Mme Helene Pinto, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Au nom du Conseil, elle salue M. le Syndic G. Muheim, Mesdames les Municipales Ch. Dupertuis et C. Schiesser, Messieurs les Municipaux Ph. Michelet et G. Moser et Mlle I. Fogoz, Secrétaire municipale.

Messieurs les Députés G.-Ph. BOLAY, J. HALDY et Ph. MODOUX se sont excusés.

La presse n'est pas représentée ce soir.

SELON ORDRE DU JOUR

1. Appel

Présents :	43	membres
Excusés :	16	membres
Absent :	1	membre

Les Conseillères et Conseillers excusés sont : Mmes M. HIRT, C. REIGNER et V. RODONDI.

MM. M. BELARDINELLI, J.-Cl. BENOIT, J. DAVALLE, J.-Cl. FAVRE, M.-E. FAVRE, Ph. FAVRE,
M. HENCHOZ, D. KUPPER, Ch. MARREL, R. METTRAUX, E. MONSUTTI, C-A. MORET,
P. WINKLER

Le Conseiller absent : M. J.-M. MAYOR

Le quorum est atteint, la Présidente déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Acceptation de l'ordre du jour

Il est accepté à l'unanimité.

Acceptation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2010

M. Girard, membre de la Commission consultative d'urbanisme (CCU), estime que les communications de la CCU ne doivent pas être retranchées de certaines parties du texte au montage, les membres du Conseil doivent être mis au courant des détails importants.

Il est décidé par **la Présidente** que dès lors les communications de la CCU seront annexées au PV, de la même manière que ceux de la Municipalité. (Annexe au PV : reprise des communications de la CCU de la séance du 7 oct. 2010)

Toutefois, **la Présidente** tient à préciser que les procès-verbaux sont décisionnels. Une synthèse des interpellations ou des interventions sera rédigée.

M. Gilliéron p. 5-6 souligne qu'il n'a pas posé trois fois la même question. La question no 3 était : « pourquoi la baisse 2010 à 2011 est-elle nettement inférieure à Belmont par rapport à celle que la ville de Pully nous annonce ». Il s'agit bien de la baisse qui est mise en question.

La Présidente a pris note et fait part à M. Gilliéron que comme ses questions ont été adressées à la Municipalité, celle-ci y répondra lors de cette assemblée, donc ce point sera traité.

M. Chapalay pose une question par rapport aux communications de la Municipalité p.3 « Lettre de MM. Liardet et Brunner » s'il s'agit bien de M. Jean-Luc Liardet, ce qui est confirmé par **M. Muheim**.

Le procès-verbal **est adopté** avec les modifications à la majorité, dont 4 abstentions.

2. Communications du bureau

Vacations : **La Présidente** demande aux membres du Conseil, principalement aux Commissions, de faire parvenir leurs vacances d'ici au 2 décembre 2010, prochaine séance.

Votations du 28 novembre prochain : **La Présidente** informe qu'un essai a été effectué avec succès quelques heures avant la séance, avec le nouveau programme Votelec qui permet de transmettre le résultat de vote.

3. Communications de la Municipalité

(Voir cf annexé)

4. Communications de la CCU

(Voir cf annexé)

5. Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

Son Président, M. Bartolacelli, nous informe qu'il n'y a pas de communications

6. Traitements et vacations de la Municipalité pour la législature 2011-2016 et propositions du bureau relatives aux indemnités du Conseil communal (CC) pour la législature 2011-2016

Commission des finances (CF) : M. J.-P. BOLAY, Président, Mmes L. BOUJON et Ch. JUILLERAT,
MM. M. HENCHOZ et J.-M. PASCHE

M. Genaine fait une remarque pertinente concernant le point no 1 de l'ordre du jour. Le Conseil ne peut pas voter des conclusions sur un préavis dont le numéro n'est pas cité dans l'ordre du jour. Il ne comprend pas comment ce point sera traité en un seul vote, soit les vacations de la Municipalité et celles du Conseil communal.

M. Genaine propose qu'il y ait deux points distincts a) et b).

La Présidente note que l'ordre du jour a déjà été accepté. Sa remarque sera tout de même prise en considération et le point sera voté en 2 phases :

a) traitements et vacations de la Municipalité avec le rapport de la Commission des finances et

b) propositions du bureau pour les indemnités du Conseil communal.

La Municipalité se retire pendant le vote des vacances de la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée pour le point, la Présidente passe au vote :

a) **Traitements et vacances de la Municipalité pour la législature 2011-2016.** Ce point est accepté à l'unanimité.

La parole n'est pas demandée pour le point b) **Propositions du bureau relatives aux indemnités du Conseil communal (CC) pour la législature 2011-2016.** Le conseil accepte la proposition du bureau à l'unanimité.

M. Reverchon, huissier, fait revenir la Municipalité dans l'assemblée.

M. Muheim, au nom de la Municipalité, remercie les élus de la confiance que les habitants leur témoignent.

7. Préavis 10/2010 – Demande de crédit pour la réhabilitation de la Maison Pasche

Commission technique (CT) : M. Ph. BUGNON, Président, MM. L. CIOMPI, N. MEGIAS, C. MORET. CCU : déléguée et membre Mme A. ZOIA

Commission des finances : M. J.-P. BOLAY, Président, Mmes L. BOUJON et Ch. JUILLERAT, MM. M. HENCHOZ et J.-M. PASCHE

La discussion est ouverte :

M. Bolay pose une question concernant le rapport de la CT, concernant une phrase dans le dernier paragraphe au sujet de différentes informations sur l'évolution du marché immobilier : « Les tarifs ont beaucoup évolué... », « s'agit-il des tarifs des travaux, ou se réfèrent-ils aux futurs loyers que l'on pourrait demander ? »

M. Bugnon répond qu'il s'agit des loyers principalement.

M. Trumic fait lecture des questions du conseiller P. Winkler. « Est-ce vraiment le rôle de la Municipalité de s'improviser investisseur immobilier ? Est-ce que CHF 250'000.-- n'est pas exagéré pour étudier la rénovation d'une bâtisse qui, une fois refaite, aura une valeur de quelque CHF 1,5 mio ? Pourquoi ne pas vendre ? »

M. Muheim propose que la Municipalité prenne note des discussions pour mieux en préparer un débat.

La discussion continue :

M. Chapalay : Il nous fait part de ses expériences des rénovations des biens familiaux et concernant les bâtiments 10, 11 et 13 du chemin de la Cure et 10 du Coin d'En Haut, il est persuadé qu'une démolition suivie de reconstruction aurait été préférable. À son avis, une démolition partielle et une reconstruction de la Maison Pasche seront la meilleure solution. Cette manière de faire laisse plus de liberté en vue d'appartements pour des personnes âgées ou des jeunes.

M. Genaine constate que 3 possibilités sont données dans le préavis. Il ne voit pas la l'utilité de voter ce préavis sans avoir les 3 variantes, et ev. d'autres (proposition Chapalay), chiffrés au niveau des coûts par un bureau d'architecte. À son avis, il serait cependant judicieux de garder l'enveloppe avec quelques aménagements et de réaménager l'intérieur pour avoir un certain cachet pour faire l'uniformité de la place du village.

La Présidente confirme que les conclusions du préavis prévoient de donner à la Municipalité le crédit destiné à financer les honoraires concernant l'étude de la réhabilitation de la Maison Pasche. Les propositions provenant du conseil vont permettre à la Municipalité de définir les directions à suivre. Il est important que chacun puisse s'exprimer et donner son opinion ce soir.

M. Genaine est partiellement satisfait, car il estime qu'il serait plus simple de prendre une décision claire ce soir. Plus on multiplie les pistes de l'étude d'architectes, plus les coûts de l'étude seront élevés.

M. Muheim se réfère aux compétences respectives des uns et des autres pour voter un crédit d'étude, le reste est sous la responsabilité de la Municipalité. La situation s'est accélérée avec le départ en maison de retraite de notre doyen. Le risque réel de squats vécu par d'autres communes, impliquait une autre méthode que le préavis d'intention. Un premier tour de table avec les différentes commissions a déjà permis d'établir un fil conducteur et le débat a pour objet de recueillir les contre-propositions.

M. Jan : Au-delà des chiffres, la Municipalité sera à l'écoute des intentions, rebondissant sur les questions de M. Winkler. Au sein de la CCU on pense qu'il ne faut pas lâcher cet immeuble communal, qui a toujours été rentable. Est-ce que c'est le rôle de la Municipalité de devenir un investisseur ? Concernant les CHF 260'000.-- pour l'étude, la CCU ne veut pas se déterminer là-dessus. Selon lui, revendre cet immeuble serait une grave erreur puisque les communes doivent se soucier d'avoir des habitations à loyers modérés. Notre région manque de logements de moyennes ou bas de gamme. La Confédération demande déjà aux communes de se soucier d'avoir un équilibre entre les logements coûteux et à loyers moyens. Nous ne voulons pas des localités ghettos de riches ou de pauvres, on aimerait qu'il y ait un mélange. La maison Pasche doit être un lieu de vie dans le village et non pas une spéculation immobilière.

M. Bolay : Il ne faut pas que l'on parte dans l'HLM ou logement subventionné, quant on parle de loyers modérés ce n'est pas l'idée défendue de la CF. C'est l'architecte qui va pouvoir déterminer les meilleures possibilités de types d'appartements que l'on peut créer dans cet espace au coût le plus avantageux. Ce qui définira le type de locataire (personnes âgées, jeunes, handicapées, jeunes...)

M. Jan : Il faut que l'on puisse indiquer à la Municipalité si l'on souhaite 2 grands logements de haut standing ou plusieurs petits logements permettant une intégration de vie à Belmont face à la solitude.

M. Pasche : Il souligne que c'est important que la commune garde ce bâtiment dans son patrimoine et ne le brade pas. La CF a dit dès le début. « Tant que l'on n'est pas en possession du résultat de l'étude technique, aux vues des incertitudes, nous ne pouvons pas voter un projet de type d'affectation concret de logement. »

M. Genaine soulève que depuis 30 ans, selon différents préavis et interventions de la CG, le souhait est prononcé dans cette commune de créer des logements sur le jeu de la solidarité, pour les jeunes et des personnes âgées. À part l'occasion de la Maison Pasche, il n'y a pas tellement de possibilités, donnons une tendance favorable à la Municipalité pour des petits appartements. Réaliste ou pas, ceci sera déterminé en fonction des contraintes techniques.

M. Gilliéron approuve les 3 documents. En outre, il indique qu'il est inconcevable de construire 9 petits appartements sans parking avec une projection dans l'avenir. La CT et la CF ont relevé l'intention de la Municipalité de ne pas prêter la place du village et l'Auberge communale, c'est-à-dire de conserver l'aspect que nous connaissons aujourd'hui. Quatre étapes sont en cours, la réhabilitation de la Grande Salle, la décision pour l'Espace Cancoires, la Maison Pasche et l'Auberge. Il serait dommage de se déterminer sur la maison Pasche sans proposer une étude d'ensemble par un bureau d'architecte. Par exemple, une solution hôtellerie qui serait au profit d'un restaurant/hôtel, développé avec des chambres ou salles de conférence dans la maison Pasche. Ceci permettrait également de faire connaître la vie dans l'ancien Bourg pour les gens de l'extérieur. La Municipalité, M. Moser, travaille actuellement sur la rénovation et l'agrandissement du restaurant qui fera l'objet d'un préavis d'intention.

Sa conclusion c'est d'apporter **un amendement** au préavis qui nous propose l'étude conjointe à l'ensemble - Auberge et place du village -. Il remet l'amendement à la Présidente.

M. Vallotton trouve l'idée de M. Gilliéron intéressante, et pose la question à la Municipalité par rapport aux délais concernant l'auberge communale, s'il s'agit des délais de court terme ou de long terme.

M. Graul se prononce sur le projet de l'intention de la rénovation de l'Auberge. Il doit être imminent, vu qu'un nouveau tenancier est recherché pour 2012 avec un avis sur les rénovations au 1^{er} avril 2011.

M. Cavin se rallie aux conclusions de M. Gilliéron avec toutefois un petit bémol. CHF 260'000.-- de crédit accordé pour une étude spécifique à la Maison Pasche sera largement dépassée et propose une étude succincte par l'architecte pour que le budget soit tenu.

M. Muheim précise les points suivants sur le tour de table : « M. le conseiller Jan souligne que nous avons une obligation qui découle de la constitution fédérale et de la constitution vaudoise, les Municipalités ne peuvent pas juste regarder ailleurs au moment où il y a un manque de logements pour les gens qui n'ont pas les moyens de s'offrir des logements de grands luxes, par exemple comme dans l'Est-Lausannois qui commence à monter sur Belmont. Et nous n'avons pas de contraintes formelles.

Un problème récurant aux personnes âgées qui doivent quitter leur villa ou leur grand appartement et il n'y a pas à Belmont de quoi retenir nos jeunes.

Concernant les CHF 260'000.-- la Municipalité considère aussi que c'est cher mais la réalité c'est que des travaux doivent être faits aux meilleurs coûts avec les contraintes de crise de logements et des spécialistes disponibles.

En ce qui concerne la vente de la Maison Pasche, il est facile de trouver un acquéreur pour CHF 500'000.--, faut-il spéculer ou non ? La démolition partielle, c'est exactement ce que nous voulons faire, dans la mesure du possible gardons les murs ou certains murs, parce qu'ils ont une valeur de typologie de construction de façade légèrement cintrée ce qui n'existe plus, selon l'architecte spécialisé. Ce n'est pas des HLM que l'on veut faire, c'est des logements à loyers abordables à défaut d'être des loyers modérés, car la commune apporte le terrain.

En réponse à la proposition de M. Cavin, on ne peut pas mener une étude juste comme ça et en avoir le coût effectif. »

S'appuyant sur un chiffre évoqué à Berne, le Syndic précise que le 50 % des ménages en ville ne comporte qu'une personne. « Nous devons en tant qu'autorité dans la mesure du possible anticiper du moins partiellement. Ces travaux ont un coût, que l'on soit pour ou contre, ils ont ce prix.

La Municipalité a regardé par rapport à l'Auberge communale ce qui était faisable. Nous avons une palette d'offres qui sera présentée à la séance du 2 décembre 2010. L'étude ATTAU de 1986 étudiant de A à Z la place du village est à votre disposition. À noter que vouloir tout lier avait gelé le projet.

La Municipalité souhaite traiter chaque objet sans oublier l'objet suivant, faisant appel à un spécialiste lié à chaque objet. La Municipalité propose au conseiller de retirer l'amendement, en soulignant que le fait de lier les objets impliquera peut-être une soumission publique.

M. Gilliéron : Il ne connaissait pas cet aspect de l'avancement et après les explications développées et les réflexions détaillées du Syndic, M. Gilliéron retire l'amendement. Il tient toutefois à préciser que s'il était lui-même le propriétaire, il traiterait les deux objets dans un ensemble.

M. Treppe : Il pose des questions : « Est-ce qu'un jour proche, nous serons obligés de **démolir** ? N'y a-t-il pas un moyen qui nous coûte bien moins cher que CHF 260'000.-- pour savoir si on peut utiliser une **grande partie de ces murs** (ce bâtiment a plus de 100 ans,

vétuste ? humidité ?), une étude serait envisageable avant de parler de réaffectation du bâtiment.

M. Muheim remercie le conseiller Gilliéron et il rajoute : « Il est vrai que tout ce qui est discuté ce soir, n'est pas dans le préavis. L'écriture de ce préavis a commencé très tôt par M. Moser et les modifications successives ont été portées à la connaissance des commissions afin qu'elles prennent acte des adaptations apportées par la Municipalité. Le débat de ce soir a permis d'éclaircir cet aspect des choses, c'est le but des discussions au Conseil communal.

Il faut tenter de conserver la façade côté village et la façade sud. Pour la partie nord, celle de la porte d'entrée ; tout le reste est irrécupérable. En aucun cas la Municipalité, ne s'engagera dans une rénovation non fiable à long terme. Nous souhaitons une garantie claire et nette par rapport à l'analyse des murs (CHF 12'000.--) quitte à revenir devant le Conseil, voire avec une séance urgente au mois de février 2011 ou au plus tard début mars, si nécessaire.

La discussion autour de ce projet étant terminée, la Présidente, avant de passer au vote, relit les conclusions du dit préavis No 10/2010.

Vote : Le Conseil adopte les conclusions du préavis N° 10/2010, à la majorité, moins 2 abstentions.

8. Divers et propositions individuelles

M. Girard : « Il y a maintenant 2 ans, le 27 octobre 2008, a été mis en service le premier métro automatique de Suisse. Le M2. Il permet d'accéder en quelques minutes des rives du lac à Epalinges en passant par la Gare Centrale, St-François et les hôpitaux.

Qu'en est-il des habitants de Belmont ? Aujourd'hui, si il n'y a pas d'embouteillage, il faut entre 11 et 13 minutes avec la ligne de bus 66 pour atteindre le M2, mais il n'y a que 5 bus par jour en semaine, 1 le samedi et rien le dimanche.

Reste pour les habitants de Belmont, la possibilité de prendre le 47, de changer à Valvert pour monter dans le 7, mais la durée de trajet est beaucoup plus longue.

Quelles sont les mesures prévues pour améliorer cette liaison stratégique ?

Est-ce que la stratégie "Ligne 47" à 400'000.-/an ne devrait pas être réactualisée en fonction de la nouvelle situation créée par le M2 ?

Ma question s'adresse bien sûr à notre syndic et membre du conseil d'administration des TL »

M. Muheim : « Toute modification de la ligne 66 est une décision au niveau fédéral. Lorsque vous augmentez la cadence d'une ligne régionale, la Confédération vous indique qu'elle devient urbaine et dès lors la subvention de la confédération disparaît, ainsi qu'une part importante de celle du canton.

La ligne 66 coûte env. CHF 1'000'000.-- par année en charge d'exploitation au sens du coût d'exploitation et probablement entre CHF 800'000.-- à 850'000.--, au titre de déficit d'exploitation.

Personnellement j'é mets quelques doutes. Les 2 parkings d'échange (parking à l'entrée de Belmont, dite (P+R), et le parking de la Léchire) ne sont pas utilisés par les gens de Belmont.

Nous pourrions avec un taux de fréquentation augmenté, convaincre les autorités, non pas fédérales, mais cantonales, et de la région de voir une cadence de la ligne 47 s'améliorer. Nous avons obtenu des nouvelles cadences, le samedi et dimanche, car il n'y avait pas de bus le dimanche.

Nous discutons et négocions avec les transports publics pour une amélioration de la desserte dans le cadre de l'étude des TL « réseau 2015 ». Cette desserte doit se faire par la ligne 47, car par le 66 ce serait une explosion du déficit que Belmont, dont Belmont devrait

largement couvrir. La répartition représenterait un gros montant pour la commune, juste pour éviter le transfert des usagers à Val-Vert. C'est un choix stratégique de la Municipalité appuyée par le Conseil communal et la CCU de l'époque, pour tout faire pour avoir une liaison nord-sud efficace dans le trafic urbain, parce que nos enfants sont scolarisés en secondaire à Pully, et parce que les habitudes des nouveaux habitants, sont d'aller à Pully, plutôt qu'à Chailly.

Nous nous battons maintenant sur un autre front plus vital pour la mobilité des gens de Belmont, il s'agit d'une liaison nord-sud autre que la ligne 47, nécessaire par Burenos. Ceci fait partie des objectifs pas seulement de Belmont, mais reconnu au niveau du schéma directeur de l'Est-Lausannois. Si nous obtenons ça, nous aurons véritablement désenclavé Belmont de tous les transports publics, car nous pourrions couvrir le panel complet de tous les axes possibles.

Le Plan directeur communal c'est la bible de la Municipalité approuvée par le Conseil en 1999, même si celui-ci à 11 ans, cette bible précise aussi que dans un monde idéal nous devons avoir une liaison nord-sud qui passe par le Signal. Nous avons bon espoir qu'en 2015/2017 cette ligne du Burenos sera construite. C'est des sources de déficit extraordinaire dans le cadre du trafic urbain ce n'est pas Belmont qui paie la grande part c'est l'ensemble des partenaires. »

M. Muheim comprend le souci par rapport à ça, le petit bémol c'est l'obligation de transfert. Ce qui est intéressant c'est que les TL ont fait un aménagement à Val-Vert qui fait que les 2 bus sont l'un derrière l'autre et les gens ont une attente maximum env. 12 min. ou 7 min. aux heures pleines.

M. Girard remercie le Syndic pour sa réponse très claire. Il constate que la priorité est l'axe nord-sud, et n'est pas la liaison au M2. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui et dans le futur, les habitants de la Claie-aux-Moines accèdent au M2 en 9 minutes. Ils sont donc beaucoup plus près à la Claie-aux-Moines du M2 que les gens sur Belmont.

M. Ciompi revient sur le règlement sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles que « nous avons adopté à l'unanimité sauf une voie la mienne, lors de la dernière séance du 7 octobre 2010 ». Il aurait voulu savoir à quelle sorte de données personnelles s'applique ce règlement ? Des données anodines, comme âge, nom, état civil ? Où également des données sensibles, comme sociale, financières, juridiques, politiques, religion, etc. et pourquoi l'accès à ces données par l'intéressé peut-il parfois être restreintes ? art. 12 et pourquoi la transmission de ces données à un tiers ne doivent-elles pas être inscrite au registre des transmissions art. 9 ? Il aimerait vous faire part de l'entretien avec le Syndic, les données personnelles en question sont uniquement des données d'identité, que chaque habitant doit déposer à la commune à l'arrivée. Elles sont transmises d'une part au fisc, et de l'autre au bureau vaudois d'adresses.

Il souligne que quant il arrive le soir vers 19h30 – 20h. à la gare de Lausanne et jusqu'à Belmont le trajet est d'environ 45 min. voir une heure, car il faut attendre les différentes correspondances.

M. Muheim tient à rappeler l'existence du taxibus. Les habitants peuvent se faire déposer à Belmont depuis la gare de Pully, en plus, la commune rembourse la prise en charge de 2.--. Testez-le et faites de la pub !

M. Chapalay demande si la commune pourrait inviter les conseillers nouvellement élus, à la séance d'information destinée aux nouveaux habitants.

M. Muheim la Municipalité a décidé de mettre à profit durant la fête de la Régional des fanfares pour le vendredi 20 mai 2011 pour en faire une soirée « Commune » avec les nouveaux habitants. Mlle Fogoz prend note de votre suggestion et nous en débattons lors de la prochaine séance de Municipalité.

M. Bugnon revient sur les horaires du taxibus à la gare de la Conversion, en désaccord avec les horaires du train. (en 5 min. trop tôt).

M. Graul fait part que le conseil a élu M. Davalle en tant que 2e vice-président et que ce dernier était soit absent, soit excusé. Pour une fonction de vice-président il semble qu'il devrait être un peu plus présent, afin de remplacer le 1^{er} vice-président, voir la Présidente en cas d'absence, et ne vois pas comment le Conseil pourrait fonctionner s'il est toujours absent.

La Présidente répond à M. Graul qu'une réflexion s'est déjà faite et qu'un courrier lui sera adressé.

M. Gilliéron est partiellement satisfait des réponses fournies sous « Communications » de Monsieur Michelet, Municipal, au sujet des tarifs électriques 2010 – 2011. Il comprend et admet les différences dans les tarifs du timbre entre une commune urbaine et semi-urbaine. Néanmoins, ceci n'expliquant pas tout, il a poursuivi ses recherches et positionné Belmont face aux 4 communes de « l'association » dont elle fait partie; il fait deux constats :

1. au niveau de la facturation 2011 propre à chaque commune
2. dans la baisse annoncée pour 2011 par rapport aux tarifs 2010

Communes	Factures 2011 pour 4000 kWh en CHF TVA comprise	Différences par rapport à Belmont en CHF pour 4000 kWh	Baisse « 2010 – 2011 » en % facture 2010
Belmont-s/Lausanne	1'136.88		- 0.57%
Romanel-sur-Lausanne	1'125.65*	- 11.23	- 6.6%
Pully	1'052.76*	- 84.12	- 4.1%
Paudex	969.82*	- 167.06	- 0.3%
Bussigny-près-Lsne	954.58*	- 182.30	n/a

* **Y compris** taxe/émolument communaux

En conclusion, M. Gilliéron regrette de devoir constater que les intérêts des consommateurs d'énergie électrique de la commune de Belmont-sur-Lausanne sont mal défendus.

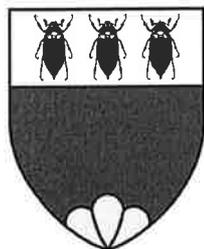
La discussion étant close et l'ordre du jour épuisé, la Présidente lève la séance à 23 h.

Pour le Bureau du Conseil communal :


Helene Pinto
Présidente


Isabelle Gaillard
Secrétaire

P.S. : L'ordre du jour et les rapports des Commissions sont conservés dans un dossier ad hoc



Commune de Belmont-sur-Lausanne Municipalité

COMMUNICATIONS au Conseil communal, séance du 4 novembre 2010

Gustave Muheim

Tel qu'annoncé lors de votre séance précédente, ma communication de ce soir concernera particulièrement le **résultat des comptages routiers et de vitesse effectués en 2010**, au moyen de l'appareil de mesures intercommunal.

Tous les comptages sont réalisés sur une période de 7 jours, jours fériés compris. Les moyennes sont calculées sur les jours de semaine, ne tiennent pas compte des week-ends et sont données pour les deux sens.

Route des Monts de Lavaux 40				Période du 12 au 18 janvier 2010		
Véhicules recensés			Sens	V autorisée	V 85	V max
Autos	Camions	Total				
19'19 6	166	19'36 2	Est	50 km/h	55 km/h	79 km/h
19'19 5	170	19'36 5	Ouest		53 km/h	75 km/h
Moyenne journalière (arrondi)						
6'075 vhc/j						

Ce tronçon fait l'objet d'un contrôle radar mensuel. Si le nombre de véhicules en infraction ne diminue pas vraiment, la vitesse dépassée est en net recul, donc aussi le produit des amendes.

Chemin de Villars 37				Période du 21 au 27 janvier 2010		
Véhicules recensés			Sens	V autorisée	V 85	V max
Autos	Camions	Total				
935	0	935	Est	30 km/h	42 km/h	57 km/h
934	0	934	Ouest		43 km/h	57 km/h
Moyenne journalière (arrondi)						
300 vhc/j						

Ce comptage a été effectué avant la pétition des habitants, qui se plaignaient de la vitesse élevée de trop d'usagers. Il nous a donc permis d'anticiper la solution présentée aux riverains.

Chemin de Villars 37				Période du 05 au 11 octobre 2010		
Véhicules recensés			Sens	V autorisé e	V 85	V max
Autos	Camions	Total				
1'060	39	1'099	Est	30 km/h	35 km/h	48 km/h
913	29	942	Ouest		37 km/h	51 km/h
Moyenne journalière (arrondi)						
319 vhc/j						

Les équipements installés durant l'été se sont avérés efficaces. Cette mesure a été complétée par un changement des habitudes de stationnement de la part des riverains.

Route des Chaffeises 8				Période du 01 au 07 juin 2010		
Véhicules recensés			Sens	V autorisé e	V 85	V max
Autos	Camions	Total				
8'950	3	8'953	Nord	50 km/h	51 km/h	70 km/h
9'466	1	9'467	Sud		47 km/h	68 km/h
Moyenne journalière (arrondi)						
2'945 vhc/j						

Les habitants de ce secteur voient « déborder » les véhicules à forte vitesse, qu'ils viennent du Sud ou du Nord. La réalité des chiffres fait que la vitesse de 50 km/h est respectée par l'écrasante majorité des usagers. Par contre, il suffit de quelques « sauvages » pour engendrer crainte et sentiment d'insécurité.

Route du Signal 14				Période du 10 au 16 juin 2010		
Véhicules recensés			Sens	V autorisé e	V 85	V max
Autos	Camions	Total				
1'970	0	1'970	Nord	30 km/h	43 km/h	59 km/h
1'872	0	1'872	Sud		43 km/h	63 km/h
Moyenne journalière (arrondi)						
587 vhc/j						

Voilà typiquement un tronçon de route où l'on oublie que derrière les haies, il y a des âmes qui vivent. Une première discussion a été engagée avec les bordiers pour trouver une solution apte à sécuriser la sortie de leurs propriétés.

Route du Signal 32				Période du 03 au 09 septembre 2010		
Véhicules recensés			Sens	V autorisé e	V 85	V max
Autos	Camions	Total				
1'357	21	1'378	Nord	30 km/h	37 km/h	49 km/h
1'520	14	1'534	Sud		45 km/h	49 km/h
Moyenne journalière (arrondi)						
433 vhc/j						

Les mesures effectuées deux fois en 2010 tendent à prouver que la pose de balises définitives visant à compléter l'équipement sur ce tronçon s'impose. Le trottoir restera donc franchissable, mais plus sur toute la longueur.

Rue des Corbaz			Période du 29 juin au 05 juillet 2010			
Véhicules recensés			Sens	V autorisé	V 85	V max
Autos	Camions	Total				
1'054	0	1'054	Nord	30 km/h	31 km/h	46 km/h
1'136	0	1'136	Sud		30 km/h	43 km/h
Moyenne journalière (arrondi)						
348 vhc/j						

Sur ce tronçon, la vitesse semble parfaitement respectée. Néanmoins, le ralentisseur au débouché du futur parking souterrain des constructions en cours « Derrière Bourg » sera une « cerise sur le gâteau de la sécurité » bienvenue. Pour mémoire, nous sommes à proximité immédiate de l'école.

En résumé, je pourrais vous dire que la situation sur le plan de la vitesse des voitures et des motos est « sous contrôle ». Elle reste néanmoins préoccupante à certains endroits sur le territoire communal. Nous allons donc continuer nos campagnes préventives, en affichant la vitesse effective, mais aussi répressive, là où les excès sont intolérables. Quelques aménagements routiers « light » sont prévus au budget 2011, histoire de ne pas prendre les usagers des véhicules motorisés que pour des « vaches à lait ».

Je terminerai par une vérité de la Palisse : ce n'est pas parce la vitesse est limitée à 30 respectivement 50 km/h que l'on doit se sentir obligé de l'atteindre en permanence, surtout dans les virages sans visibilité.

Personnel communal

La Municipalité a engagé une procédure de réorientation des activités du Service technique. Ce travail est déjà chiffré et les effets positifs intégrés dans le budget 2011. Plus d'informations lors de votre prochaine séance du Conseil.

Gilbert Moser

Finances - Budget 2011

Le budget 2011 qui vous sera proposé le 2 décembre se solde par un bénéfice supposé de Fr. 187'940.- (contre Fr. 169'435.- pour celui de 2010).

Si le résultat budgété est pratiquement identique à celui de l'année précédente, il comprend néanmoins d'importantes nouveautés.

L'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation directe horizontale voit la disparition de l'effort fiscal, qui était avantageux pour la Commune de Belmont, et l'introduction d'une redistribution d'un fonds dont le calcul est basé sur :

3 couches de financement :

- 1^{ère} : couche population (attribution d'un montant en francs par habitant selon la population des communes);
- 2^{ème} : couche de solidarité (compensation, pour les communes financièrement faibles, d'une part de la différence entre leur capacité financière par habitant et la moyenne cantonale);
- 3^{ème} : couche liée aux dépenses thématiques routes, transports et forêts, identique au système actuel;

et 3 mécanismes de plafonnement :

- 1^{er} : plafonnement de l'effort (définition d'un seuil maximum d'effort péréquatif pour toutes les communes, aucune commune ne peut payer plus de l'équivalent de 50 points communaux);
- 2^{ème} : plafonnement de l'aide (à l'inverse, définition d'un seuil maximum de l'aide apportée aux communes par la péréquation, aucune commune ne peut recevoir plus de 4 points d'impôts);
- 3^{ème} : plafonnement du taux (limitation des effets pour empêcher les taux communaux de dépasser mécaniquement un certain seuil, aucune commune ne devrait voir son taux entraîné au-delà de 85 points par les péréquations). Ce mécanisme de plafonnement est identique au système de péréquation actuel.

Quant à la facture sociale, sa composition voit disparaître trois grands secteurs :

- subsides à l'assurance maladie versés aux bénéficiaires de Prestations complémentaires;
- domaine de l'asile;
- domaine de l'enseignement spécialisé,

représentant environ 182 millions, repris par l'Etat contre une bascule de 6 points d'impôts. L'évolution de ces trois secteurs sera toutefois calculée dans le détail pendant les deux prochaines années afin d'ajuster, cas échéant, le nombre de points d'impôts basculés.

Cette bascule fiscale de six points d'impôt ne pourra pas faire l'objet de référendum. L'impôt cantonal passera de 151.5 à 157.5 et notre impôt communal passera de 75 à 69, c'est-à-dire que cela sera une opération neutre pour les contribuables, mais la commune verra ses recettes fiscales diminuer d'environ un million.

Par contre, le total de la facture sociale et de la péréquation se trouve stabilisé à environ Fr. 1'200.- par habitant.

Le préavis N° 15/2009, concernant l'arrêté d'imposition, a été accepté par le Conseil et fixe le taux d'impôt pour les années 2010, 2011 et 2012. La Municipalité n'a pas l'intention actuellement d'apporter une modification car les importants amortissements supplémentaires ainsi que les attributions aux fonds de réserve effectués ces dernières années nous permettent de proposer un budget 2011 excédentaire.

Chantal Dupertuis

Pas de communication

Philippe Michelet

Réponse à l'intervention de M. Louis Gilliéron

En préambule je souhaite rappeler que notre commune, toutes autorités confondues, a manifesté sa volonté de maintenir notre propre service de l'électricité. Cette volonté avait un prix devenu marginal aujourd'hui.

Il y a lieu de rappeler également que le tarif de l'électricité a fortement régressé à Belmont ces dernières années et ceci au fur et à mesure de l'assainissement des comptes et des structures de nos SI.

Monsieur le Conseiller Gilliéron a souligné la difficulté pour le consommateur à se retrouver dans la lecture et la comparaison entre les différents tarifs électriques. La Municipalité ne peut qu'abonder dans son sens. La transparence dans la composition des tarifs ne veut pas forcément dire une meilleure vision des coûts. L'article paru dans l'édition de 24 Heures du vendredi 29 octobre démontre qu'il y a encore une notable marge de progression dans l'explication qui doit être faite au consommateur.

La 1^{ère} constatation a trait à la différence entre deux tableaux du tarif de l'électricité. Nous devons admettre qu'une erreur s'est glissée dans les documents et que nous allons procéder à la rectification sur le document publié sur le site internet de la commune. Le tarif de 10.35 cts/kWh provient d'un chiffre provisoire fourni par Romande énergie commerce. La valeur de 10.60 cts/kWh provient de la calculation finale du prix projeté de l'énergie. C'est ce dernier tarif qui a été annoncé à l'EiCom et qui figure sur la lettre adressée à chaque client.

Pour mémoire, il y a lieu de rappeler que le tarif de l'énergie est constitué du prix de fourniture basé sur la production propre des partenaires, de contrats à long terme d'une durée de 6 à 8 ans, de contrat à moyen et court terme ainsi que des prix du marché pour la couverture des besoins complémentaires. Sur cette base le prix de l'énergie est fixé pour l'année suivante et validé par le Conseil d'administration. Il y a lieu de relever qu'une harmonisation du prix de l'énergie est en cours sur la zone de desserte de Romande énergie commerce. Il est bon de rappeler ici que l'électricité est une des seules sources d'énergie qui ne se stocke pas.

La 2^{ème} constatation porte sur la différence entre une facturation à Pully et Belmont. Le constat relève que la différence provient de la différence sur la valeur du timbre d'acheminement. Le timbre amont, nous est annoncé par Lausanne qui nous « livre » via son réseau jusqu'à la connexion à notre réseau basse tension. Le prix restant du timbre est pour le distributeur basse tension, en l'occurrence la Commune de Belmont.

La différence entre les tarifs du timbre entre distributeurs provient de la structure du réseau. Dans un milieu urbain constitué d'immeubles de plusieurs appartements, nous aurons un acheminement d'énergie supérieur à celui d'un milieu constitué de constructions individuelles. En conséquence pour une même longueur de câble, entre un milieu à haute densité d'habitat et un milieu à faible densité, nous acheminerons moins d'énergie, d'où un coût supérieur. A ceci vient s'ajouter la manière dont sont imputés les charges d'exploitation ainsi que le bénéfice escompté.

S'agissant du tarif de location des compteurs, celui-ci dépend de la manière dont le distributeur impute la charge d'exploitation sur le montant fixe soit le compteur par rapport au montant variable qu'est le timbre.

Il est bien évident que chaque distributeur a sa manière de calculer le timbre et que vouloir faire une comparaison sans disposer des données de détail s'avère impossible. C'est le travail de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) que de surveiller la constitution des tarifs et de traquer les abus.

A la question de savoir pourquoi la baisse du tarif est plus importante à Pully qu'à Belmont, nous pensons que la calculation effectuée pour les tarifs 2009 et 2010 était probablement déjà plus ajustée que celle de Pully. Cette remarque n'est basée que sur une hypothèse en l'absence de détails de comparaison.

Pour finir, le choix de comparer le coût du tarif de l'électricité de Belmont avec celui de Pully est basé sur la proximité et sur le partenariat développé avec Pully dans de nombreux domaines.

En relevant les tarifs du timbre dans les communes environnantes, nous constatons que Pully et Paudex ont un tarif similaire à 8.21 et 8.33 cts/kWh pour un même type d'environnement. A Lutry, l'énergie est facturée à 10.95 cts/kWh et le timbre à 9.80 cts/kWh.

A Lausanne l'énergie est facturée 11.86 cts/kWh et le timbre à 11.00 cts/kWh.

Dans la commune de Romanel, d'une taille similaire à la nôtre mais avec un réseau moyenne tension lui appartenant, l'énergie est facturée à 10.60 cts/kWh et le timbre à 10.35 cts/kWh.

Nous pouvons donc constater qu'avec un tarif de l'énergie de 10.60 cts/kWh et un timbre d'acheminement de 11.31 cts/kWh nos tarifs ne sont pas très éloignés de ceux des communes environnantes. Sur le site de l'ElCom, nous constatons que notre tarif intégré (énergie + timbre) se situe au milieu des tarifs appliqués sur le canton.

Il est également nécessaire de souligner que des communes environnantes ont introduit des taxes – droit du sol, éclairage public ou énergies renouvelables – qui sont une autre manière de faire du profit affecté. Ces taxes représentent un surcoût de 0.7 à 1.73 cts/kWh. Notre commune n'a, pour l'instant, pas fait usage de son droit à prélever ces taxes. Quant à la Confédération, elle a décidé hier de doubler les siennes !

J'espère avoir répondu aux interrogations de Monsieur le Conseiller Gilliéron.

S'agissant de la question de Monsieur le Conseiller Cavin, réponse lui sera donnée lors de la prochaine séance du Conseil.

Catherine Schiesser

Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme), Temples et cultes

SDEL (Schéma directeur de l'Est lausannois)

Dans le cadre du SDEL, une étude technique sur les thèmes de la mobilité et de l'urbanisme a été commandée à nos 3 mandataires, soit les bureaux Transitec, GEA & Ecoscan.

Cette étude d'un peu plus de 200 pages étant relativement indigeste pour des non-initiés et parfois même pour les initiés, les communes du SDEL (Pully, Lutry, Paudex, Lausanne pour sa partie Est et Belmont) en ont commandé une synthèse, document qui vous est remis ce soir.

Les différents schémas directeurs sont directement issus du PALM (Projet agglomération Lausanne-Morges) et afin que les conseillers communaux des 28 communes concernées soient informés de façon « équivalente » sur les tenants et aboutissants du PALM, une séance de présentation aura lieu jeudi 10 février 2011 en fin d'après-midi à Beaulieu. Les détails de cette séance ne sont pas encore connus mais je ne peux que vous recommander de bloquer cette date dans vos agendas.

Quelque temps après cette présentation et vraisemblablement en avant-séance d'un Conseil communal, une information plus détaillée sur le SDEL vous sera apportée.

Belmont, le 7 octobre 2010

Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne du 7 octobre 2010

Communication de la commission consultative d'urbanisme (CCU)

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour votre CCU, l'automne a vraiment commencé le 22 septembre, jour où votre CCU a été informée et consultée sur pas moins de 9 objets différents. Mais ce ne sont pas des feuilles mortes.

L'avenir de la Maison Pasche se dessine peu à peu ...

La Municipalité a choisi un architecte dont la mission est de trouver un concept économiquement viable.

En langage clair, mettre le plus d'habitants possibles dans un gabarit donné.

Pour le refuge de Malatête, c'est aussi un casse-tête chinois, mais là, il s'agit de mettre le plus d'installations possibles dans l'enveloppe budgétaire qui a été définie.

A relever que toutes les sociétés locales ont donné une réponse positive pour participer financièrement à cette réalisation.

Objet no 3:

Le nouveau giratoire de la Claiè-aux-Moines prévu par la commune de Savigny avec un nouveau tronçon de route à travers champ, partiellement en bordure de la forêt du vallon de la Paudèze et rasant la ferme de la Cèrèce cela pour nous rappeler bien à propos que le bétonnage du territoire est une réalité.

D'ailleurs, toujours pour de bonnes raisons !

La CCU unanime invite la Municipalité à suivre attentivement la signalisation qui sera mise en place afin d'éviter qu'un trafic de transit ne vienne se déverser sur notre commune. Une signalisation idoine est particulièrement importante au carrefour route de la Cèrèce/route de la Métraude.

Précisément, et c'est l'objet no 4, la vitesse sur la route de la Métraude sera limitée à 60 km/h. Ceci est une première étape dans la perspective de faire cohabiter harmonieusement promeneurs et véhicules.

Objet no 5:

Ce sont des travaux sur le tronçon de la route cantonale traversant le village, route cantonale portant très mal son nom, puisque les travaux d'entretien sont à la charge de notre commune.

Ainsi, des travaux importants devront être entrepris avant 2014, car vers cette date une partie du trafic de l'autoroute sera déviée à travers le village. Parmi les mesures envisagées pour réguler le trafic, un giratoire au droit du chemin de la Cure.

Objet no 6:

C'est le projet de réfection de la route de la Louche

Le lundi 30 août dernier, la Municipalité a cordialement invité à une séance d'information les habitants du périmètre directement concerné par cet ouvrage.

La participation a été importante démontrant l'intérêt soulevé par ce projet.

Les questions ont également été nombreuses et parfois même pointues.

Grâce à une présentation complète et détaillée, grâce à des réponses précises et documentées, le syndic et le municipal des travaux ont su pleinement satisfaire les attentes d'un public qui n'était pourtant pas acquis d'avance.

Car, comme l'a relevé notre syndic "La sécurité dans le quartier a suffisamment souffert".

A la fin, l'enthousiasme a été tel que la séance s'est terminée par des applaudissements nourris.

Quand on annonce à des riverains qu'ils vont être dérangés par des travaux lourds pendant plus de 6 mois, cela n'est pas habituel et mérite d'être relevé.

Ainsi, les qualités de ce projet l'ont emporté sur toutes les difficultés que cette population devra encore endurer.

Objet no 7:

La limite entre la route du Burenos et la route des Chaffeises a dû être déplacée ...

Ceci afin que l'adresse des résidents des nouveaux immeubles Burenos-Malavaux corresponde à la route du Burenos et non pas à la route des Chaffeises.

Objet no 8:

Un dossier panneau solaire qui a été accepté, comme la totalité des dossiers panneau solaire qui ont été soumis à votre CCU depuis le début de cette législature en 2006.

Pour l'ensemble des membres de la CCU, l'implantation de panneau solaire s'inscrit dans la politique de développement durable.

Participer au bien-être de tous en répondant aux besoins du présent sans compromettre le potentiel des générations futures.

Ce qui nous amène tout naturellement au dernier objet de cette séance mammoth.

C'est le dernier objet traité, mais ce n'est pas le moins important. Et de loin.

Madame la Municipale de l'Aménagement du Territoire nous avait réservé le meilleur pour la fin.

Il s'agit de l'élaboration du plan général d'affectation (PGA) et plus précisément une série de modifications que la Municipalité propose d'apporter au règlement de la police des constructions.

Comment inscrire l'aménagement de notre commune dans le plan directeur cantonal, le projet d'agglomération Lausanne-Morges et le schéma directeur de l'Est Lausannois.

Comment répondre aux exigences de densification.

Comment protéger nos paysages. L'âme et l'authenticité de notre commune.

Le débat est largement ouvert. Les opinions de chacun seront prises en compte afin d'améliorer le diagnostic et de contribuer au succès de ce projet territorial. Plusieurs séances publiques de présentations ont déjà eu lieu pour les schémas directeurs de l'ouest et du nord de Lausanne, le Schéma directeur de l'Est lausannois dont Belmont fait partie devrait logiquement emboîter le pas.

Voilà tout un programme que la CCU suivra pour vous avec diligence.

Nous vous remercions de votre attention.

Le président: M. Philippe Fardel

Mme Anna Zoia

M. Philippe Jan

M. Giuseppe De Pierri

M. Pierre Girard

Communication de la commission consultative d'urbanisme (CCU)

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Depuis le dernier Conseil votre CCU a été impliquée dans plusieurs objets:

Tout d'abord, Le suivi de l'extension du collège.

Cette future réalisation est plus qu'un collège, c'est un bâtiment multifonctionnel qui va offrir de nouvelles possibilités aux habitants de Belmont et pas seulement aux élèves. En effet, sur les 5 niveaux, en plus des 5 classes prévues sur un étage, il y aura 2 appartements en attiques, 3 salles dont deux équipées pour fournir des repas à plusieurs centaines de convives et enfin une salle de gymnastique.

L'ensemble est pratique, bien pensé; résultat d'une excellente collaboration entre l'architecte et notre chef du service technique Monsieur Dominique Gamboni.

La CCU a également travaillé sur le futur règlement des constructions. La plupart des modifications proposées par la Municipalité vont dans le sens d'une plus grande liberté dans la manière de construire et rejoignent nos réflexions.

En fin de séance, notre Municipale de l'Aménagement du Territoire, Madame Catherine Schiesser, nous a remis le rapport de synthèse du SDEL (Schéma directeur de l'Est lausannois).

Ce document a été établi à l'intention de la population de façon à ouvrir un large débat public.

Aujourd'hui, rien n'est encore figé.

Bien heureusement, car ce que propose le SDEL pour Belmont soulève de lourdes interrogations.

Comme vous pouvez le comprendre, ce dossier déborde largement du cadre de la CCU. On rentre dans le vif du sujet, il appartient maintenant à la population et aux élus de dire dans quel environnement ils veulent vivre ces 25 prochaines années et au-delà. Comment préserver notre qualité de vie. Comment assurer l'avenir des générations futurs.

Nous vous remercions de votre attention.

Le président: M. Philippe Fardel

Mme Anna Zoia

M. Philippe Jan

M. Giuseppe De Pierri

M. Pierre Girard
